

Charte éthique et RSE



Table des matières

PREAMBULE	3
DISPOSITION DE LA CHARTE	3
1. DISPOSITION LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DU TRAVAIL	4
2. ACCES A LA FORMATION ET AU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL.....	5
3. EGALITE DE TRAITEMENT, DISCRIMINATION, HARCELEMENT.....	5
4. PROMOTION DES VALEURS ETHIQUES.....	6
5. RESPECT DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE DE EYCO	6
6. RESPECT ET COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	7
7. RESPECT DE LA CONCURRENCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	7
8. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTIONS DES DONNÉES.....	8
9. PROMOTION D'UNE ECONOMIE LOCALE	9
10. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	9

PREAMBULE

La confiance, la simplicité et l'engagement sont les valeurs fortes portées chez EYCO, auprès de ses collaborateurs et de ses partenaires externes, et à travers ses engagements au quotidien.

EYCO attache une importance essentielle au respect des lois, des réglementations et des principes éthiques universels. Elle adhère en outre aux principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, aux Principes directeurs de l'OCDE, au Global Compact et tend autant que possible vers les 17 Objectifs de Développement Durables de l'ONU, pour toutes ses activités.

La présente charte traduit l'engagement de EYCO aux règles et principes éthiques qu'elle soutient et défend, et pour lesquels elle s'est activement engagée.

DISPOSITION DE LA CHARTE

EYCO adhère aux principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail et attache une importance particulière à l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

La politique des ressources humaines de EYCO est basée sur des principes de dignité, de respect mutuel et de confiance réciproque.

Elle repose notamment sur le respect de :

- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme,
- le Pacte Mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE,
- les dispositions légales et réglementaires du droit du travail en vigueur dans le pays,
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les dispositions légales et réglementaires applicables aux bonnes pratiques des affaires telles que celles prévues dans la loi SAPIN II du 9 décembre 2016, ou prévues par le Royaume Uni "Bribery Act 2010" ou par les Etats Unis " Foreign Corrupt Practices Act".

Au-delà du simple respect des lois et règlements applicables en termes de droit du travail et de dialogue social dans chaque pays où EYCO exerce ses activités, EYCO s'assure, au quotidien, du respect des principes ci-dessous :

1. DISPOSITION LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DU TRAVAIL

EYCO respecte les conditions légales en vigueur en matière de risques professionnels et sanitaires tout en favorisant la qualité de vie au travail.

EYCO s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de prévention des risques pour la santé et la sécurité de ses Collaborateurs. En aucun cas EYCO n'a recours au travail non déclaré, ou dangereux, en conformité aux Lois et aux Règlements sur l'hygiène et la sécurité.

EYCO s'assure aussi du respect de l'ensemble des dispositions légales en vigueur relatives à la rémunération minimale, à la durée de travail, aux heures supplémentaires et aux temps de repos hebdomadaires de ses Collaborateurs.

EYCO s'engage, entres autres, à se conformer aux normes légales et réglementaires locales et à donner à ses Collaborateurs le droit aux congés payés annuels, avantages et couvertures sociaux, jours fériés nationaux.

EYCO assure à ses collaborateurs le droit à la déconnexion hors temps de travail (repos, soirs, week-ends, jours fériés, congés payés, période de suspension du contrat de travail, etc.) et les modalités d'exercice de ce droit :

- EYCO pose le principe d'un droit individuel à ne pas répondre aux mails professionnels ou aux communications téléphoniques qui pourraient être réceptionnés hors temps de travail, ou avant 7 heures ou après 21 heures.
- EYCO Recommande de tenir éteint hors temps de travail ou avant 7 heures ou après 21 heures, les dispositifs professionnels issus des (NTIC) Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, comme par exemple les smartphones, les ordinateurs portables, les tablettes numériques, etc.
- EYCO Recommande d'éviter, sauf cas d'urgence, l'envoi de mails, messages ou de communications téléphoniques professionnelles hors temps de travail, ou avant 7 heures ou après 21 heures.

Grâce à l'évolution des technologies de l'information et de la communication, et afin d'offrir une meilleure conciliation des temps de vie personnelle et professionnelle à ses collaborateurs, EYCO a mis en place un accord de télétravail.

EYCO assure que cet accord de télétravail constitue un levier en faveur de la modernisation des relations managériales fondée sur une responsabilité partagée et sur une relation de confiance mutuelle entre les membres de l'entreprise. La mise en place du télétravail chez EYCO permet aussi de

contribuer au développement durable en réduisant l'empreinte carbone liée aux déplacements, notamment ceux réalisés par ses collaborateurs dont le lieu de résidence est éloigné du site.

EYCO s'engage aussi à respecter les lois en vigueur concernant la négociation collective et le libre accès au droit syndical. Ainsi EYCO respecte pour toutes les personnes travaillant pour son compte, le droit d'association syndicale, d'adhérer aux syndicats de leurs choix, la liberté d'association, ainsi que leur droit de négociation collective (Convention de L'OIT N°87 et Dispositions Légales et Réglementaires locales).

2. ACCES A LA FORMATION ET AU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

EYCO affirme sa volonté de contribuer au développement professionnel de ses collaborateurs, notamment par la mobilité interne et la formation.

EYCO se positionne comme une entreprise apprenante mais aussi certifiante grâce à la mise en place d'un parcours de formation en amont de l'embauche des opérateurs de production, permettant l'obtention du Certificat de Qualification Professionnel de la Métallurgie (CQPM). Les nouveaux collaborateurs s'engagent à participer à au moins une formation par an avec une participation à un évènement : conférence, séminaire, organisation professionnelle.

EYCO encourage l'innovation, la créativité et les initiatives personnelles qui respectent entre autres, ses valeurs et l'éthique.

3. EGALITE DE TRAITEMENT, DISCRIMINATION, HARCELEMENT

EYCO garantit une égalité de traitement de ses collaborateurs et affirme lutter contre toutes formes de discriminations lors du recrutement, de l'embauche, de la rémunération, de la formation, des conditions de travail, de l'affectation, de la discipline, de la promotion et de l'avancement, de la résiliation des rapports de travail ou du passage à la retraite, en fonction de l'âge, de l'origine, de l'appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race, à une religion déterminée, des caractères génériques, de sexe, de l'identité ou de l'orientation sexuelle, de l'état de santé, d'une grossesse, du handicap, de la situation familiale, du patronyme, des activités syndicales, des mœurs, des opinions politiques, du lieu de résidence.

Certaines différences de traitement sont toutefois admises lorsqu'elles sont fondées sur la compétence, l'expérience, qu'elles reposent sur des critères objectifs et pertinents, qu'elles répondent à une exigence professionnelle

essentielle et déterminante, dès lors que l'objectif poursuivi soit légitime et l'exigence en rapport.

Les Collaborateurs ne font l'objet d'aucune menace disciplinaire corporelle, morale ou physique, d'aucune injure ou harcèlement moral ou sexuel, ni d'aucun acte ou propos sexiste.

EYCO permet à ses collaborateurs de s'exprimer librement et sans crainte de représailles à propos d'éventuels mauvais traitements, faits de harcèlement, de corruption ou toutes plaintes relatives à leur intégrité mentale et physique.

EYCO prévient et sanctionne sévèrement toute atteinte à la dignité de l'individu. A ce titre, EYCO n'accepte aucune forme de harcèlement qui puisse se traduire par une action, pression ou conduite à l'encontre d'un individu.

4. PROMOTION DES VALEURS ETHIQUES

EYCO s'engage à fournir à ses collaborateurs et partenaires un code de conduite clair qui énonce les valeurs éthiques de l'entreprise et les attentes en matière de comportement professionnel.

EYCO promeut et encourage la transparence en fournissant des rapports réguliers sur ses activités aux collaborateurs et en répondant à leurs questions. EYCO dispose d'un canal de communication ouvert pour ses collaborateurs afin qu'ils puissent signaler toute violation éthique ou comportement suspect.

EYCO encourage la confiance en favorisant une communication ouverte, les prises de décision transparentes et la collaboration.

EYCO veille à éviter les conflits d'intérêts et s'assure que les décisions sont prises dans l'intérêt de l'entreprise et non pas pour des intérêts personnels.

EYCO peut être amené à mettre en place des mesures disciplinaires pour des comportements non éthiques avec des sanctions proportionnelles à la gravité de l'infraction.

5. RESPECT DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE DE EYCO

La direction d'EYCO veille aux intérêts de l'entreprise et de ses actionnaires.

La direction d'EYCO s'engage à fournir des informations fiables et exhaustives à l'ensemble de ses actionnaires par le biais des conseils

d'administration et de réunions régulières permettant le suivi de la stratégie, des plans d'actions mis en œuvre et des résultats obtenus.

6. RESPECT ET COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

La confiance, la simplicité et l'engagement sont les valeurs fortes de EYCO et le fondement des relations durables que EYCO établit avec ses clients, ses fournisseurs et partenaires, mais aussi ses collaborateurs.

Ainsi EYCO s'engage à livrer ses clients dans les meilleurs délais, des produits de qualité dans le respect des engagements contractuels préalablement conclus. Une vigilance particulière est apportée aux réglementations et bonnes pratiques en vigueur, dans tous les pays dans lesquels elle est susceptible de vendre, livrer ou intervenir.

7. RESPECT DE LA CONCURRENCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

EYCO s'assure du respect des lois et des réglementations en vigueur et applicables, en matière de libre concurrence, et à faire preuve de loyauté et d'intégrité dans ses relations commerciales.

EYCO garantit la transparence en matière de relations commerciales et interdit formellement les agissements pouvant être interprétés comme des actes de corruption, de blanchiment d'argent ou de trafic d'influence.

A ce titre, EYCO s'engage à adopter un comportement et des standards éthiques prônant l'intégrité, tout en évitant les conflits d'intérêts.

EYCO traite équitablement ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires lors de leur mise en concurrence et garantit la neutralité de ses collaborateurs intervenant dans le processus achats en refusant notamment tous cadeaux, invitations ou avantages en nature qu'ils pourraient recevoir.

De même, EYCO s'interdit de proposer, directement ou indirectement, tout avantage indu dans le cadre de ses activités, prenant la forme notamment de versements illicites d'argent, et/ou de fourniture de cadeaux, de services d'une valeur manifestement disproportionnée.

Les dispositions légales et réglementaires applicables aux bonnes pratiques des affaires sont définies dans la loi SAPIN II du 9 décembre 2016, ou prévues par le Royaume Uni "Bribery Act 2010" ou par les Etats Unis " Foreign Corrupt Practices Act".

Enfin, EYCO s'assure que les règles et sanctions internationales sont suivies et appliquées en contrôlant la provenance de ses importations et la destination de ses exportations, mais aussi en condamnant tout travail forcé, inhumain ou dégradant, violations et atteintes aux droits de l'Homme chez ses fournisseurs ou partenaires.

8. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTIONS DES DONNÉES

EYCO s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment celles applicables à la protection des données à caractère personnel.

EYCO s'engage à prendre les mesures appropriées au regard du risque encouru pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données ainsi collectées, qui ne seront, en aucun cas, transférées à quelque tiers que ce soit, qui n'assurerait pas les mêmes garanties se trouvant sur le territoire de l'Union Européenne ou hors de celui-ci.

Vis-à-vis des Collaborateurs

EYCO rappelle que ses collaborateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression et d'effacement de leurs données personnelles, ainsi que du droit de définir des directives post-mortem. Ils disposent également d'un droit d'opposition au traitement pour motifs légitimes à tout moment, ainsi que du droit de former une réclamation auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente (en France, la CNIL).

Vis-à-vis des Tiers

EYCO s'engage à ce que les informations sensibles divulguées lors de réunions, conversations ou diffusions de documents soient impérativement protégées.

EYCO entend par "information sensible" une information non publique, qui a une valeur commerciale ou stratégique pour EYCO et dont la divulgation peut être dommageable et confidentielle. Il est demandé aux partenaires de EYCO de faire preuve de grande prudence lors de la diffusion d'information, même lorsqu'une relation d'affaire est déjà en place. En réciproque, EYCO s'engage à préserver la confidentialité des informations qui lui sont transmises. Ces informations sont protégées, au même titre que celles de EYCO, et utilisées uniquement dans le cadre des besoins pour lesquels elles lui ont été confiées.

9. PROMOTION D'UNE ECONOMIE LOCALE

EYCO encourage le commerce équitable en favorisant le développement commercial avec des fournisseurs ou partenaires locaux, avec pour objectif de favoriser l'emploi locale et les impacts sociétaux positifs.

EYCO favorise l'innovation responsable et la transparence en encourageant ses partenaires à développer des technologies et des pratiques durables qui respectent l'environnement, les Hommes et l'éthique.

10. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

EYCO s'efforce de minimiser son impact environnemental, en utilisant, dès que possible, des matériaux recyclables et en réduisant les déchets, les émissions de gaz à effet de serre et son empreinte carbone.

EYCO s'efforce par ailleurs à diminuer sa consommation en ressources telles que l'eau, et en faisant la promotion de modes de transport durables.

EYCO s'efforce à utiliser des produits durables et respectueux de l'environnement en préférant des matériaux recyclables ou biodégradables et en réduisant ou recyclant ses déchets.

EYCO s'efforce à protéger les ressources naturelles grâce à des pratiques durables de gestion des ressources, comme la réduction de la consommation de l'eau, la réduction de la pollution atmosphérique, la gestion responsable des matières rares.

EYCO vise à déployer une politique « zéro déchet » et « zéro papier » en réduisant sa production de déchets, en recyclant et en réutilisant les matériaux et les ressources autant que possible, en utilisant des contenants réutilisables ou recyclables.

EYCO favorise les partenariats avec des entreprises durables qui partagent les mêmes valeurs éthiques et environnementales.

EYCO fait preuve de transparence sur sa performance environnementale et sensibilise ses collaborateurs à l'importance de la protection de l'environnement, notamment en organisant des formations sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et des ressources.